

Nicolet, le 23 décembre 2008

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Lemay-Bec inc.
18055, rue Gauthier
Bécancour (Québec) G9H 1C1

N/Réf. : 7521-17-01-00001-04
400 541 364

Objet : Exploitation d'un lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 17 juillet 2008, reçue le 18 juillet 2008 et complétée le 19 décembre 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition et réalisation des travaux de mise en conformité des aménagements. Ces travaux se dérouleront sur une partie du lot 3 294 678 du cadastre de Québec (anciens lots P-295 et P-296, 3^e rang du cadastre de la paroisse de Sainte-Gertrude), dans la municipalité de Bécancour, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Bécancour.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document ayant pour objet : « Lemay-Bec inc. – Demande de modification du certificat d'autorisation – Lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition – Site de Sainte-Gertrude, Bécancour », dossier n° PRO-7806-5, daté du 16 juillet 2008, préparé par Les Consultants en environnement Progestech inc. et signé par M. Dominic Baril, ing., 34 pages et 3 annexes, accompagné d'une lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 17 juillet 2008 et signée par M. Dominic Baril, ing.;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 12 décembre 2008 et signée par M. Dominic Baril, ing., concernant des précisions supplémentaires sur l'aménagement et l'exploitation d'un lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition, notamment sur le contrôle de la concentration des contaminants dans les sols destinés au recouvrement et sur le suivi environnemental du lieu d'enfouissement, 8 pages et les 8 pièces jointes présentées dans la lettre dont les documents suivants :

...2

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7521-17-01-00001-04
400 541 364

Le 23 décembre 2008

- Plans n° 210-6608-P1 à P3 (3 feuillets) intitulés « Demande de modification du certificat d'autorisation, LEDCD, Bécancour », datés du 16 juillet 2008 et révisés le 9 décembre 2008, préparés pour Lemay-Bec inc. par Les consultants en environnement Progestech, signés et scellés par M. Dominic Baril, ing.;
- Plan n° 200-6608-P1 intitulé « Demande de modification du certificat d'autorisation, LEDCD, Bécancour – Plan de localisation », daté du 25 novembre 2008 et révisé le 9 décembre 2008, préparé pour Lemay-Bec inc. par Les consultants en environnement Progestech, signé et scellé par M. Dominic Baril, ing.;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 19 décembre 2008 et signée par M. Dominic Baril, ing., concernant le suivi des eaux de surface et le recouvrement final du lieu, 2 pages.

En cas de divergence entre l'information fournie, la plus récente prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



SL/LGG/sa

Serge Lévesque
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise
de la Mauricie et du Centre-du-Québec par intérim